

Mon espace santé :

6 nouveaux services référencés au catalogue de services

Un mois après son ouverture, le catalogue de services de Mon espace santé comprend désormais 18 services numériques référencés, dans le champ de la santé et du bien-être.

A la suite de la dernière commission de référencement du 2 décembre 2022, le ministère de la Santé et de la Prévention a pris la décision de référencer :

- **DigiHOSP**, un service édité par le groupement public Mipih, qui permet aux patients de préparer simplement leur admission à l'hôpital.
- **Doctolib** qui permet de prendre un rendez-vous pour une consultation physique ou vidéo avec un professionnel de santé.
- **Medaviz** offre un service de téléconsultation territorialisée et déploie d'autres solutions aux acteurs de santé pour faciliter l'accès aux soins : régulation des soins non programmés, téléexpertise, télésoin, adressage, etc.

Précédemment, à la suite de la commission du 4 novembre 2022, 3 autres services avaient déjà fait l'objet d'une décision de référencement :

- **AP-HP espace patients** est un service qui permet aux patients d'utiliser les services médico-administratifs en ligne de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) via un compte sécurisé.
- **Livi** est un offreur de soins, spécialisé en téléconsultation, qui permet de consulter un médecin inscrit à l'Ordre des médecins 7 jours sur 7, de 7 h à minuit.
- **Malo** propose aux parents de veiller sur leur santé et celle de leur enfant par l'intermédiaire de questionnaires et de conseils envoyés régulièrement aux utilisateurs.

Le référencement au catalogue de services de Mon espace santé, en quoi cela consiste ?

Les services numériques référencés dans le catalogue de services Mon espace santé doivent répondre à plus de 150 critères de sécurité, d'éthique et de respect des lois informatiques et libertés définis par arrêté pour le référencement à Mon espace santé.

Ces critères couvrent notamment des exigences en matière de qualité du contenu, d'accessibilité aux usagers, de transparence sur le traitement des données et d'informations sur les pratiques en matière de développement durable et impact écologique.

Chaque dossier est analysé par des experts puis soumis à l'avis d'une commission composée de représentants des patients, citoyens et professionnels de santé ainsi que d'experts pluridisciplinaires désignés par des autorités qualifiées : CNIL, Collège de médecine générale, France Assos Santé, ANS, secrétariat général pour l'investissement, le comité citoyen du numérique en santé.

Le ministère de la Santé et de la Prévention prend la décision de référencer le service sur la base de l'avis produit par la commission.

Une fois le référencement obtenu les services sont suivis afin de garantir leur conformité dans le temps, notamment par le biais d'audits.

⇒ [Pour en savoir plus sur le catalogue de services de Mon espace santé.](#)

Contacts presse :

Délégation ministérielle au numérique en santé

Marion Février

marion.fevrier@sante.gouv.fr

06 08 77 61 02

Jeanne Bariller - jeanne.bariller@havas.com –

01 57 77 73 69

Assurance Maladie

presse.cnam@assurance-maladie.fr

Léo Leroy – 01 72 60 19 89

Céline Robert-Tissot – 01 72 60 13 37